

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12/06/2025

Convocation le 05/06/2025

Présents : ABRIC Bruno, BOISSON Christophe, BURTET Jean-Luc, PORTALEZ Rémy, PIERKOT Joanna, NEGRIER Olivier, VAIRON Anne-Marie, WINTER Delphine, TRIAIRE Laurent,

Absents : LOISEAU Géraldine, PIBAROT Jean-Claude,

Absents excusés: DESSALCES David, PIOCH Cédric

Procuration : PIOCH Cédric a donné procuration à Jean-Luc BURTET
David DESSALCES a donné procuration à Delphine WINTER

Approbation du précédent compte rendu.

1- Décision modificative sur Budget de la Commune

Monsieur Boisson, maire, informe qu'il convient de modifier par une décision modificative le budget de la Commune 2025. En effet, des dépenses imprévues ont été budgétisées et dans la nomenclature M57 on ne peut le faire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de VC suivants, sur le budget de l'exercice 2025

CREDITS A OUVRIR

| Imputation | Nature | Montant |
|-------------|-------------------------------------|-----------------|
| 011 / 60636 | Vêtements de travail | 500.00 |
| 011 / 611 | Contrats de prestations de services | 1 000.00 |
| 011 / 61551 | Matériel roulant | 2 000.00 |
| 011 / 6161 | Multirisques | 1 000.00 |
| 011 / 6168 | Autres | 1 000.00 |
| | Total | 5 500.00 |

CREDITS A REDUIRE

| Imputation | Nature | Montant |
|------------|--------------------|-----------------|
| 022 / 022 | Dépenses imprévues | 5 500.00 |
| | Total | 5 500.00 |

2- : Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la communauté de Causse Aigoual Cévennes

Le Maire rappelle au conseil municipal qu'il convient de choisir le nombre et la répartition des sièges au conseil communautaire de la Communauté Causse Aigoual Cévennes pour les prochaines élections municipales.

La délibération a été prise à la majorité à la communauté de commune pour rester comme ils étaient. Chaque commune doit délibérer pour acter la décision.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de fixer à 28 le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté Causse Aigoual Cévennes - Terres Solidaires, réparti comme suit :

| Nom des communes membres | Populations municipales | Nombre de conseillers communautaires titulaires |
|--------------------------|-------------------------|---|
|--------------------------|-------------------------|---|

| | (*ordre décroissant de population) | |
|-------------------------|------------------------------------|---|
| Val d'Aigoual | 1418 | 7 |
| Lasalle | 1166 | 5 |
| St André de Majencoules | 600 | 3 |
| St André de Valborgne | 360 | 2 |
| Lanuejols | 339 | 1 |
| Saumane | 296 | 1 |
| Soudorgues | 268 | 1 |
| Les Plantiers | 228 | 1 |
| St Sauveur Camprieu | 212 | 1 |
| Dourbies | 157 | 1 |
| L'Estréchure | 152 | 1 |
| Trèves | 108 | 1 |
| Peyrolles en Cévennes | 31 | 1 |
| Revens | 31 | 1 |
| Causse Bégon | 25 | 1 |

3- : Renouvellement des contrats –Service école

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de renouveler les contrats du personnel des écoles pour l'année scolaire 2025/2026, car ces trois personnes donnent entière satisfaction.

Le Conseil municipal vote à l'unanimité pour le renouvellement des contrats

4-: Ouverture de la piscine municipale

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer la date d'ouverture de la piscine municipale. Il propose d'ouvrir la piscine du lundi 7 juillet 2025 au samedi 16 août 2025.

Il informe le conseil municipal qu'il a reçu un courrier de demande d'emploi du Surveillant Sauveteur Aquatique titulaire du BNSSA de l'année précédente et propose de l'embaucher pour la saison.

Le conseil municipal vote à l'unanimité pour l'ouverture de la piscine et l'embauche du surveillant de baignade.

5- : Ecole de Musique du Pays Viganais

Monsieur le Maire informe les conseillers que la communauté de communes du Pays Viganais a adressé un courrier aux familles dont les enfants étaient inscrits à l'école de musique du Vigan qu'elle ne pourrait pas les reprendre à la rentrée 2025/2026.

En effet, la convention entre les communautés de communes du Pays Viganais et Causse Aigoual Cévennes Terres Solidaires a été rompue car la communauté de commune Causse Aigoual Cévennes ne souhaite plus participer financièrement pour des raisons de restriction financière.

Monsieur le maire a rencontré le maire et le 1^{er} adjoint de la commune de Val d'Aigoual et souhaitent donner une participation pour les enfants à la Communauté de communes du Pays Viganais.

Ils sont en discussion avec celle –ci.

Le maire propose de donner une participation de 300 euros uniquement pour les enfants de la commune à la Communauté de Commune Pays Viganais.

Après discussion animée, les conseillers votent à l'unanimité pour la participation de 300€ pour les enfants de la commune.

6-: Départ à la retraite

Monsieur le Maire propose au conseil municipal qu'une prime exceptionnelle soit accordée au technicien principal 2^{sd} classe M. RUAS Patrice pour son départ à la retraite au 30/06/2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'allouer une prime pour le départ à la retraite de M. RUAS Patrice, titulaire, d'un montant de 1000 euros net à la majorité (vote : 9 pour - 1 contre - 1 abstention)

7-: Tarif locations des salles communales

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de délibérer afin de prévoir la location des salles communales par les associations extérieures à la commune pour le week-end.

Il propose les tarifs suivants pour la salle de St André à 160 euros et celle de Pont d'Hérault à 80€

Le conseil municipal à l'unanimité valide la proposition du maire.

8 -Avenant n°5 lot 6 Cloisons doublage - Maison en partage

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre des travaux de la maison en partage des travaux supplémentaires pour réhabilitation en plaques avec isolation thermique au rez-de-chaussée et les travaux dans la mairie, ont été demandés à l'entreprise SASU BARRAL Sébastien titulaire du lot 6 cloisons doublages plâtrerie.

Il propose que le conseil municipal accepte l'augmentation du marché pour le lot n°6 par un avenant complémentaire pour l'entreprise SASU BARRAL Sébastien pour un montant de 21 656 €HT 25 975.20€ TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'avenant 5 du lot 6 cloison.

M. le maire indique également qu'il convient de vérifier avec l'architecte les devis proposés par la menuiserie Salery pour l'avenant du lot cuisines équipées.

Il faudra effectuer une procédure adaptée pour le lot de menuiseries intérieures pour le 1^{er} étage.

9- Pont de la Baraque

Monsieur le maire informe les conseillers sur l'évolution des travaux de réfection du pont de la Baraque.

L'entreprise COFEX a fini les travaux de la voute. L'entreprise Robert effectue les joints et comble les trous. La dalle du pont sera faite plus tard, le maire indique qu'il a demandé qu'une réservation soit prévue pour le passage des réseaux (Electricité, Télécom, Eau).

10-Questions diverses

Travaux de voirie : goudronnage

- *Route du Tilleul* : L'adjoint aux travaux indique qu'il a reçu le devis de l'entrepris Germain pour le goudronnage de la chemin du Tilleul (anciennement Route Vielle). Il comprend un reprofilage + revêtement en bicouche. Le devis est d'un montant de 83000€ht 99 000€ttc.

Il faut voir pour le finisher qui fera une mise en forme

- *Chemin du Lébrat* : il convient de remettre la route en forme avec du 0/31.5 en bicouche avec un reprofilage grave émulsion

Vol d'eau : M. le maire indique que ce week-end le bassin de la Coste s'est vidé. L'agent a fermé par secteur et a trouvé la perte d'eau. La personne a été retrouvée, elle avait détourné le compteur pour remplir sa piscine. Le maire indique que lundi il ira porter plainte.

Appartement Maison en Partage : les travaux des appartements du 1^{er} étage avancent doucement, les cuisines sont posées. Il reste la pose de faïence, la 2^{sd} couche de peinture et finir les salles de bain.

La séance est levée à 19h50.

